



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande d'autorisation d'exercer la profession de généalogiste

Loi du pays n°2016-12 du 12 avril 2016 modifiée portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française et arrêté n° 38 CM du 5 janvier 2018 portant mesure d'application

La présente demande est à déposer ou à envoyer à :

Direction des Affaires foncières

Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini, Immeuble TE FENUA

B.P. 114 Papeete – TAHITI

Tél. : 40.47.18.62, Fax. : 40.47.19.77

E-mail : daf.direction@foncier.gov.pf

Ouvert au public :

du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30

et le vendredi de 7h30 à 14h30

<p><u>Antenne de TARAVALO</u> Immeuble Super U BP 7024 – 98719 TARAVALO Tél : (689) 40.57.22.16 - Fax : (689) 40.57.55.62</p>	<p><u>Subdivision des Iles sous le Vent</u> Cité administrative d'Uturoa B.P. 44 – 98735 Uturoa RAIATEA Tél. : (689) 40.60.05.25 Fax. : (689) 40.60.05.27</p>
<p><u>Subdivision des Iles Marquises</u> Cité administrative de Taiohae B.P. 48 Taiohae – 98742 NUKU HIVA Tél/Fax : (689) 40.92.03.26</p>	<p><u>Subdivision des Iles Australes</u> Cité administrative de Mataura B.P. 92 Mataura – 98754 TUBUAI Tél : (689) 40.95.03.01 – Fax : (689) 40.95.02.66</p>

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT ET SERA RETOURNE A L'INTERESSE QUI LE DEPOSERA UNE FOIS COMPLETE

DEMANDEUR EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Mme

Mlle

M.

Nom..... Nom d'épouse

Prénom(s)

Né(e) le à

N° RC N° TAHITI.....

Code APE.....

Adresse de l'activité.....

Adresse postale..... Commune.....

Profession actuelle.....

Tél (1) Tél (2)..... Fax

E-mail :

Diplômes :

.....

Avez-vous déjà été enregistré au Registre du commerce et des sociétés pour une activité précédente ? OUI (fournir la fiche CFE ou RC) non

Avez-vous déjà dirigé ou géré une société ? OUI (fournir la fiche CFE ou RC) non

Attestation sur l'honneur

(A écrire de la main du demandeur : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.*)

.....

.....

.....

Fait à, le Signature :

DEMANDEUR EN SOCIETE

Type de société : EURL SARL SCI SNC S.A Autre

Raison sociale de la société :

Enseigne :

Adresse du siège social

Si entreprise déjà constituée : N° RC N° TAHITI

Code APE.....

Adresse postale..... Commune.....

Tél (1) : Tél (2) : Fax :

E-mail :

Représentant légal

Mme

Mlle

M.

Fonctions au sein de la société :

Nom Prénom(s).....

Né(e) le à

Profession actuelle.....

Diplômes :

Avez-vous déjà été enregistré au Registre du commerce et des sociétés pour une activité précédente ? oui (fournir la fiche CFE ou RC) non

Avez-vous déjà dirigé ou géré une société ? oui (fournir la fiche CFE ou RC) non

Attestation sur l'honneur

(A écrire de la main du demandeur : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.*)

.....
.....
.....

Fait à le Signature

LISTE DE PIÈCES À FOURNIR

Sous peine d'irrecevabilité, la demande est accompagnée des pièces justificatives requises au titre de l'article LP 2 de la loi du pays susvisée et de l'article 4 de l'arrêté d'application

<input type="checkbox"/> Copie de la carte d'identité nationale ou du passport en cours de validité
<input type="checkbox"/> Curriculum vitae (CV)
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation détaillant le projet professionnel
<input type="checkbox"/> Copie(s) de diplôme(s) exigés par la réglementation
<input type="checkbox"/> le cas échéant, tous justificatifs attestant de l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine foncier ou généalogique pendant au moins un an et permettant d'apprécier l'expérience professionnelle de la personne physique ou du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale
<input type="checkbox"/> Extrait de casier judiciaire n°3 de la personne physique ou du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale
<input type="checkbox"/> Attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés <i>(A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)</i>
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, les statuts de la société et tous documents attestant du pouvoir du représentant <i>(A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)</i>
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance couvrant les risques de la responsabilité civile professionnelle
<input type="checkbox"/> La liste des tarifs pratiqués. <i>(A défaut, cette liste devra être communiquée avant la délivrance de la carte)</i>
<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité
<input type="checkbox"/> Justificatifs de la CPS attestant que le demandeur est à jour de ses cotisations sociales pour les entreprises déjà constituées ou attestation de non-employeur pour les entreprises sans salariés

RAPPELS

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des Affaires foncières directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la demande d'autorisation d'exercer la profession de généalogiste. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. Elles sont à destination de la Direction des Affaires foncières conformément à la Loi du pays n°2016-12 du 12 avril 2016 modifiée et des textes pris pour son application et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane, ...).

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : daf.direction@foncier.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete – dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données www.daf.pf.

Article 441-6 du Nouveau code pénal

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »

Article 441-7 du Nouveau code pénal

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »